



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

biocarburants

Question écrite n° 72309

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de prévoir des mesures de développement de la politique de production des biocarburants dans notre pays, en vue de lutter efficacement contre les fortes augmentations des sources d'énergie traditionnelles qui prennent des proportions considérables. Or il se trouve que des surfaces importantes sont obligatoirement laissées en jachère dans la politique d'utilisation des sols pour les cultures, les condamnant à être improductives de revenu et nuisibles à l'environnement. Il lui demande s'il ne paraît pas judicieux de réexaminer cette situation en affectant ces terres « excédentaires » à la production spéciale de biocarburants.

Texte de la réponse

Au titre des semis d'hiver 2004 et de printemps 2005, la production de biocarburants dans notre pays a mobilisé 359 000 hectares de terres relevant pour l'essentiel du régime de la jachère non alimentaire. Par ailleurs 136 000 hectares ont été cultivés hors jachère à cette même fin dans le cadre de l'aide aux cultures énergétiques instituée au niveau communautaire en 2004 (45 euros/hectare dans la limite d'un plafond de 1,5 million d'hectares par l'Union européenne). Sur les 495 000 hectares ainsi concernés (300 000 hectares en 2004), plus de 90 % sont cultivés en oléagineux (colza et tournesol) destinés à la production d'ester méthylique d'huile végétale, le solde correspondant à des surfaces de blé et de betteraves affectées à la production de bioéthanol. Une augmentation forte des surfaces consacrées aux biocarburants est attendue comme conséquence directe du plan biocarburants mis en oeuvre par les pouvoirs publics qui vise au quadruplement en quatre ans des agréments accordés aux unités de production de carburants d'origine végétale. En effet, pour atteindre l'objectif de 5,75 % d'incorporation de biocarburants dans les carburants à l'horizon 2010 tel que confirmé par le Premier ministre, les surfaces annoncées sont évaluées à environ 2 millions d'hectares.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72309

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2005, page 7768

Réponse publiée le : 4 octobre 2005, page 9192